

DÉPARTEMENT DU JURA  
----  
ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER  
----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA  
DÉCISION n°2026-2

**Objet : Diagnostic des risques psycho-sociaux et plan d'actions.**

**Le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-57 en date du 10 juillet 2020, modifiée par les délibérations n°2021-57, 2021-137, 2022-31, 2023-57, 2023-99, 2023-130 et 2024-72, portant les délégations de compétences du Conseil Communautaire au Président, pour la durée de son mandat ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'une étude a été menée en 2025 par le bureau d'études AXIOVAL sur le diagnostic et le fonctionnement des services de la CCPJ afin d'identifier les causes d'un turn over particulier ;

**Considérant** que cette étude a permis la compréhension de la situation et a apportée des préconisations, dont une majorité a été réalisée ;

**Considérant** qu'en a suivi la création d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) portant principalement sur les améliorations au niveau matériel et aménagements des différents sites ;

**Considérant** que ce DUERP est à compléter par l'approche des risques psycho-sociaux afin de mettre en place des interventions ciblées sur la qualité de vie au travail ;

**Considérant** que le bureau d'études AXIOVAL a fait une offre pour mener ce complément par le biais d'entretiens, de questionnaires et d'atelier puis l'actualisation du document annuel de prévention ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : de choisir le bureau d'études AXIOVAL pour mener le diagnostic des risques psycho-sociaux et proposer un plan d'actions ;

**Article 2** : de signer le devis du bureau d'études AXIOVAL pour un montant de 9 918,00 € TTC.

Fait à Beaufort Orbagna

Le 13 février 2026,

BUCHOT Christian,

Le Président,

  
